

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 3 avril 2024 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Mélanie Lavallée
Mme Jade Charest
M. Stéphane Arbour
Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Absent:

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 13 mars 2024
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Dépôt rapport financier 2023 / Yvan Gaudet C.A.
- 8- Compte du mois
- 9- Projet pissenlit
- 10- Congrès FQM 26-28 septembre
- 11- Chemin St-Jacques / Municipalité de Saint-Paul
- 12- Varia
- 13- Période de question
- 14- Levée de l'assemblée

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2024-04-025

Sur proposition M. Benoit Duval appuyé par Mme Lyne Rivest, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2024

R.2024-04-026

Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par Mme Jade Charest, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2024 suite à la correction suivante :

Au point 15 on devrait lire une dépense de 1 000.00\$ au lieu de 100.00\$.
ADOPTÉE

5- DEMANDE VERBALE

Aucune demande verbale

6- CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

7-DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2023 / YVAN GAUDET, CA

R.2024-04-027

Sur proposition de M. Denis Parent appuyé par Mme Lyne Rivest, il est unanimement résolu d'adopter le rapport financier 2023 déposé par M. Yvan Gaudet, C.A. tel que présenté.
ADOPTÉE

Vu, la présence de M. Yvan Gaudet C.A., M. Roland Charest, maire, demande la possibilité de renouveler le contrat de M. Yvan Gaudet, CA, pour l'année 2024, M. Gaudet accepte la vérification comptable pour l'année 2024.

R.2024-04-028

Sur proposition de Mme Jade Charest appuyé par Mme Mélanie Lavallée, il est unanimement résolu de reconduire le contrat de M. Yvan Gaudet, CA, pour la vérification comptable de 2024, la facturation sera indexée suivant sur indice du coût de la vie.
ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de deux cent trente-deux mille trois cent sept et soixante-six dollars (232 307.66\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 538 330.49\$.

8- COMPTES DU MOIS

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de quinze mille soixante-dix et quatre-vingt dollars (15 070.80\$) chèques numéro 202400037 à 202400053 et un montant de 14 701,65\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2024-04-029

Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'accepter les comptes payés et à payer au montant de quinze mille soixante-dix et quatre-vingt dollars (15 070.80\$) chèques numéro 202400037 à 202400053 et un montant de 14 701,65\$ en paiement sur accès D'affaires.
ADOPTÉE

9-PROJET PISSENLIT

CONSIDÉRANT que le conseil veut sensibiliser les citoyens de retarder la tonte du gazon au printemps, permettant ainsi aux pollinisateurs de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs;

CONSIDÉRANT qu'à l'échelle d'une municipalité ou d'une entreprise, le report de la tonte du gazon sur vos terrains, jusqu'à ce que les pissenlits aient atteint la fin de leur floraison, a un impact significatif sur la santé des pollinisateurs;

EN CONSÉQUENCE

R 2024-04-030

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 500\$ pour l'achat de matériaux pour sensibiliser la population de retarder la tonte du gazon au printemps.

ADOPTÉE

10- CONGRÈS DE LA FQM 26 – 28 SEPTEMBRE

Remis à une séance ultérieure.

11- CHEMIN ST-JACQUES / MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL

Roland Charest, maire et Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés pour prendre un rendez-vous avec la municipalité de St-Paul pour une discussion pour la réfection du chemin St-Jacques.

12- VARIA

13- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2024-04-031

Il est proposé par Mme Mélanie Lavallée
Appuyé par Mme Lyne Rivest

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

ADOPTÉE

Signé
Roland Charest
Maire

Signé
Édith Gagné
Directrice générale, Greffière-trésorière